

## MSDS simplube SL15

Huile pour chaîne à haute température

Dear simalube Customer,

**EN** 

We hereby confirm that the automatic lubricators simalube and simalube multipoint with the designation SL15 are filled with Blaser 00790-01 lubricant. The Material Safety Data Sheet (MSDS) for this lubricant is provided on the following pages. Please visit <a href="www.simatec.com">www.simatec.com</a> for further technical data regarding this lubricant and simatec automatic lubricators.

Werter simalube Kunde

DE

Wir bestätigen hiermit, dass die automatischen Schmierstoffspender simalube und simalube multipoint, mit der Bezeichnung SL15, mit dem Schmierstoff Blaser 00790-01 befüllt sind. Das Sicherheitsdatenblatt zu diesem Schmierstoff finden Sie auf den folgenden Seiten. Technische Daten zum Schmierstoff und den automatischen Schmierstoffspendern simalube finden Sie unter: www.simatec.com

Cher client simalube

FR

Nous certifions que les graisseurs automatiques simalube et simalube multipoint appelés SL15 sont remplis avec le lubrifiant Blaser 00790-01. La fiche de données de sécurité de ce lubrifiant peut être trouvé dans les pages suivantes. Concernant les données techniques du lubrifiant tout comme les graisseurs automatiques simalube, vous allez trouver ces détails sous le lien suivant : www.simatec.com

#### Estimado cliente de simalube

ES

Por la presente certificamos que los lubricadores automáticos simalube y simalube multipoint con la designación SL15, están rellenados con el lubricante Blaser 00790-01. La ficha de datos de seguridad de este lubricante Usted pueden encontrar en las siguientes páginas. Para especificaciones técnicas del lubricante y de los lubricadores automáticos simalube ver: www.simatec.com

Caro cliente simalube

IT

Con la presente confermiamo che i lubrificatori automatici simalube e simalube multipoint con la designazione SL15 sono riempiti con lubrificante Blaser 00790-01. La scheda dati di sicurezza per questo lubrificante é riportato sulle seguenti pagine. I dati tecnici del lubrificante e dei lubrificatori automatici sono disponibili sul sito: <a href="https://www.simatec.com">www.simatec.com</a>

22.12.2020 / simatec ag, Wangen a. Aare, Switzerland

© simatec 22.12.20 MSDS - simalube SL15

Page : 1/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 6 Révision: 22.12.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

· Code du produit: 00790-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Lubrifiants

Huile hydraulique

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur / fournisseur:

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01 E-mail: blaser@blaser.com

· Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour des conseils sur les urgences:

chimiques, deversements, risques incendies, expositions: +33 1 72 11 00 03 (24/24. 7/7).

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange:
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers aucun
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélange d'esters et d'additifs

· Déclarable ou des composants dangereux:

ELINCS: 406-940-1 Alkyl-longue enchaînés et thio arylène ester d'acide phosphorique >1-6,9% Aquatic Chronic 2, H411

(suite page 2)

Page : 2/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 6 Révision: 22.12.2020

#### Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

	(suite	de la page 1)
EINECS: 270-485-3	N-phényl-benzène-amine, styrénisés	0-2,9%
	Aquatic Chronic 3, H412	
EINECS: 203-749-3	Oléoyl sarcosine	<1%
	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction appropriées:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Page : 3/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 6 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

(suite de la page 2)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0°C et 40°C.

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipient férmé d'origine.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m<sup>3</sup>

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- Aspect:

· Forme: Liquide · Couleur: Ambré

Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

(suite page 4)

Page : 4/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 6 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

	(suite de la page
<ul> <li>Changement d'état:</li> <li>Point de fusion/point de congélation:</li> <li>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</li> <li>Température de suintement:</li> <li>Point d'écoulement:</li> </ul>	Non applicable Non déterminé. Non applicable -45°C (ISO 3016 / ASTM D97)
Point d'éclair:	>250 °C (ISO 2592 / ASTM D92)
· Inflammabilité (solide, gaz): · Température d'inflammation:	Non applicable Non applicable non déterminé
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion (@1013 mbar): · Inférieure: · Supérieure: · Propriétés comburantes	Non déterminé. Non déterminé. Non applicable
· Densité à 20 °C: · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	0,94 g/cm³ (DIN 51757 / ASTM D1217) Non applicable. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: · Cinématique à 40 °C:	250 mm <sup>2</sup> /s (ISO 3104 / ASTM D445)
9.2 Autres informations:	des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
  - > 2000 < 5000 mg / kg (oral, rat)
- > 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page : 5/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



(suite de la page 4)

Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 6 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

<ul> <li>Catalogue</li> </ul>	ALIPANAAN	400	AAAAAA
Calaloune	eurobeen	UE5	ueuneis

13 02 06\* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

16 03 05\* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · classe de risque: néant

(suite page 6)

Page : 6/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 6 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

	(suite de la pag		
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant		
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant (selon IMDG):	Non		
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II d la convention Marpol et au recueil IBC	de Non applicable.		
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci- dessus.		
·IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition		
· "Règlement type" de l'ONU:	néant		

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Cette préparation ne contient pas de SVHC ( "Substances of Very High Concern")
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées, les substances sont exemptés de la réglementation d'enregistrement REACH (p.e. polymères).

· RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2015/863/CE, 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), Bis (2-éthylhexyl) phthalate (DEHP), Benzyl butyl phtalate (BBP), Dibutyl phtalate (DBP), Diisobutyle phtalate (DIBP), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr<sup>6</sup>+.

(suite page 7)

Page: 7/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31 et 830/2015/CE



(suite de la page 6)

Numéro de version 6 Date d'impression: 22.12.2020 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

· Contact: Mme. Wilson + M. Feller

#### Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

#### Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

ATE: estimation de toxicité aiguë

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Un astérisque (\*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

FR